



Intro... faites le plein d'informations !

SIJ vous accueille dans ces structures d'accueil aux horaires habituels et toujours dans le respect des gestes barrières :

SIJ Centre-ville
01 47 72 35 73
6 allée des Maraîchers

SIJ Payret
01 45 06 41 38
13 rue M. Payret-Dortail

BONNE ANNÉE 2024 !

Le conseil d'administration et l'équipe de Suresnes Information Jeunesse vous souhaitent une excellente année 2024. Tous nos vœux de réussite dans vos projets personnels ou professionnels et, bien sûr, une excellente santé.

INFO SIJ

PASS NUMÉRIQUE

Vous avez encore jusqu'au mercredi 31 janvier 2024 pour bénéficier de formations sur les outils numériques totalement prises en charge.

Suresnes Information Jeunesse, acteur de la lutte contre la fracture numérique à Suresnes, vous fait bénéficier de ce dispositif jusqu'au 31 janvier 2024. La structure SIJ centre-ville accueille gratuitement, sans rendez-vous les suresnois ayant besoin d'un soutien, pour maîtriser l'utilisation des outils numériques. Ces bénéficiaires pourront ainsi assister à des ateliers de formation adaptés à leurs besoins, d'une durée d'une heure et en petits groupes.

Qu'est-ce que le Pass numérique ?

A destination des personnes en difficulté avec l'utilisation du numérique, ce dispositif se matérialise par des carnets de dix chèques d'une valeur de 10 euros donnant accès à des services d'accompagnement numérique dans des structures qualifiées.

ACTIF'JEUNES

PORTAIL SOLIDAIRE



Si vous avez besoin de financements pour vos projets, pensez à aller sur Portail Solidaire.

Le Portail Solidaire est né de l'initiative d'experts de la solidarité internationale et de l'aide au développement au sein de l'ONG La Guilde et de ses programmes de soutien aux Microprojets.

L'objectif est de réunir plusieurs bailleurs de fonds ayant des thématiques, des zones géographiques et des critères d'éligibilité proches afin de permettre aux porteurs de déposer un seul dossier et ainsi de bénéficier de plusieurs financements.

Plus d'informations sur :

<https://www.portailsolidaire.org/>

Progr'ESS 2024

Progr'ESS est un dispositif du département des Hauts-de-Seine qui vise à soutenir des initiatives locales à fort impact social, environnemental et à fort potentiel de développement.

L'édition 2024 porte sur le développement durable et la finance solidaire. Les lauréats de Progr'ESS pourront bénéficier :

- d'une aide financière allant jusqu'à 15 000 € ;
- d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par France Active Métropole et par l'équipe Progr'ESS du département des Hauts-de-Seine ;
- de la possibilité d'intégrer un incubateur (la "positiv' incuba school") ;
- de participer à la dynamique d'un réseau d'acteurs de l'ESS des Hauts-de-Seine.

Plus d'informations sur : <https://www.hauts-de-seine.fr/toutes-les-actualites/detail/lappel-a-projet-progress-2024>

INFO LOCALE

Suresnes Cités Danse 2024 : festival phare de danses hip-hop et contemporaine

Pour sa 32^{ème} année, Suresnes Cités Danse prend ses quartiers au théâtre Jean Vilar. Ce festival dans les Hauts-de-Seine honore les chorégraphies urbaines et contemporaines et met en avant les danses de cités mais aussi d'autres formes de danses comme le hip-hop.

Seul, entre amis ou en famille, le festival Suresnes Cités Danse 2024 vous accueille du jeudi 11 janvier 2024 au jeudi 8 février 2024 à Suresnes.

FOCUS INTERNET

Protection des données : la CNIL

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante. Elle a animé divers ateliers sur la protection des données personnelles et l'exercice des droits durant la quinzaine du numérique « Ecran total » à Suresnes.



Si vous avez besoin de générer un mot de passe solide, vous pouvez le faire à l'adresse suivante :

<https://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide>

Si vous souhaitez faire effacer du contenu sur un réseau social, vous pouvez le faire via le lien suivant :

<https://www.cnil.fr/fr/publication-genante-sur-les-reseaux-sociaux-signalez-pour-supprimer>

Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr>